



## Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le Préfet du Nord et le Président de la Communauté de communes Pévèle-Carrembault

<i>Axe 1</i>	<i>Développer l'activité économique et soutenir l'emploi en accompagnant le projet de reconversion à vocation économique du site industriel AGFA GEVAERT</i>
<i>Action 2</i>	<i>Accompagner la reconversion du site Agfa</i>
<i>Sous-Action</i>	<b><i>Assurer le portage foncier du site AGFA</i></b>
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	<i>Etablissement Public Foncier Communauté de Communes Pévèle-Carrembault</i>
<i>Description de l'action</i>	<p><i>Le site AGFA est un site industriel composé de plusieurs bâtiments, de bureaux, de logements de fonction et hangars logistiques.</i></p> <p><i>La requalification d'un site mono-activité en parc multi-activités est lourde notamment pour la gestion des flux, des réseaux et la dépollution. De plus, l'activité quasi-centenaire sur le site demande des études approfondies pour s'assurer de la dépollution nécessaire et de la faisabilité des scénarios de requalification. En conséquence, le nombre et le coût des études à mener est particulièrement important.</i></p> <p><i>L'EPF qui dispose d'une expertise dans le cadre de la reconversion de complexes industriels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>- mobilisera une équipe pluridisciplinaire ;</i></li> <li><i>- se porte acquéreur du site et assure le portage foncier pendant une durée de 8 ans ;</i></li> <li><i>- accompagne techniquement la collectivité dans les différentes études qu'elle sera amenée à réaliser ;</i></li> <li><i>- assurer la gestion et les travaux de la déconstruction et de retrait des sources concentrées de pollution ;</i></li> <li><i>- céder le site à la CCPC ou à l'opérateur désigné par elle à l'issue de la convention.</i></li> </ul>
<i>Coût prévisionnel</i>	<i>Le coût de revient prévisionnel de l'opération ainsi que le prix de cession cible sont établis comme suit :</i>

	<p align="center"><b>Bilan financier prévisionnel de l'opération de requalification du foncier</b></p> <p><i>durée de portage</i> 8 an(s)</p> <table border="1"> <tr> <td>Acquisition</td> <td>4 500 000,00€</td> </tr> <tr> <td>Frais annexes aux acquisitions</td> <td>à déterminer</td> </tr> <tr> <td>Gestion</td> <td>720 000,00€</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>à déterminer</td> </tr> <tr> <td><b>PRIX DE REVIENT (fors travaux et frais annexes)</b></td> <td><b>5 220 000,00€</b></td> </tr> <tr> <td><b>PRIX DE CESSION CIBLE (hors travaux et frais annexes)</b></td> <td><b>5 220 000,00€</b></td> </tr> </table> <p><i>Le budget prévisionnel fera l'objet d'un avenant permettant de préciser les engagements financiers en travaux et le prix de cible en application de l'article 12.3 de la convention signé avec l'EPF (relatif aux aides financières au titre des travaux accordées au projet par l'établissement).</i></p>	Acquisition	4 500 000,00€	Frais annexes aux acquisitions	à déterminer	Gestion	720 000,00€	Travaux	à déterminer	<b>PRIX DE REVIENT (fors travaux et frais annexes)</b>	<b>5 220 000,00€</b>	<b>PRIX DE CESSION CIBLE (hors travaux et frais annexes)</b>	<b>5 220 000,00€</b>
Acquisition	4 500 000,00€												
Frais annexes aux acquisitions	à déterminer												
Gestion	720 000,00€												
Travaux	à déterminer												
<b>PRIX DE REVIENT (fors travaux et frais annexes)</b>	<b>5 220 000,00€</b>												
<b>PRIX DE CESSION CIBLE (hors travaux et frais annexes)</b>	<b>5 220 000,00€</b>												
<i>Plan de financement</i>	<i>Le montant de la convention avec l'EPF sera précisé par voie d'avenants. Le premier avenant devant intervenir suite aux négociations pour l'achat du site auprès d'AGFA.</i>												
<i>Calendrier</i>	<p>2021-2029</p> <p><i>le recrutement des différents bureaux d'études devrait intervenir sur 2021-2022 majoritairement.</i></p>												
<i>Indicateurs d'évaluation proposés</i>	<i>Signature de la convention entre la CCPC et l'EPF</i>												

**Calendrier Prévisionnel détaillé**

Phases	Date d'entrée en phase	Date de sortie de phase
Acquisitions	A signature de la convention	31/07/2021
Sélection d'une AMO	A signature de la convention	30/06/2021
Etudes de définition de projet	A signature de la convention	30/06/2022
Etude de scindement des réseaux	A signature de la convention	30/06/2022
Avenant de programmation des travaux	30/06/2022	01/10/2022
Etudes préalables aux travaux	01/10/2022	01/10/2023
Travaux	01/10/2023	01/01/2025
Cessions échelonnées entre 2025 et 2027	01/01/2025	Date d'échéance de la convention